

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **30 juin 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christelle CHASTEL, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Frédéric SÉRAGER, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Jean-François BARRIER), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Philippe COUDERC (représenté par Christian FRICOT), Géraud DELPUECH (représenté par Catherine AMALRIC), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Frédéric SÉRAGER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Guy SENAUD, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_058 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU CANTAL **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Afin de renforcer son action en matière d'information et de communication auprès de l'ensemble des habitants de son territoire, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a concrétisé depuis 2019, d'abord à titre expérimental puis de manière pérenne, une collaboration avec l'opérateur de communication de la Fédération des Associations Laïques « Couleur Cantal ».

Aujourd'hui, il est proposé de reconduire ce partenariat, également accessible aux communes membres, pour une durée de deux années. D'une manière générale, il s'agit de pouvoir agrémenter et renforcer la couverture audiovisuelle des principales manifestations se déroulant sur le territoire de la CABA et qu'elle soutient, d'assurer la promotion d'actions et/ou de projets spécifiques en lien avec les communes et de mettre en valeur le dynamisme de son espace communautaire. Pour ce faire, un ensemble de programmes et de ressources est inscrit annuellement dans un plan de travail commun associant cette structure au Service Communication de la CABA, qui dispose ainsi de divers supports (teasers, reportages, prises de vues, interviews, captations en direct...) qu'il ne peut produire par lui-même.

Cette coopération se concrétise par un travail régulier et coordonné avec le partenaire et donne lieu annuellement à l'élaboration partagée de 12 à 15 supports de communication finalisés. Ceux-ci s'intègrent ainsi dans le plan de communication global lié à l'agenda des divers projets ou événementiels se déroulant sur le territoire communautaire. A travers la convention de partenariat qui formalise cette coopération et les moyens qu'elle mobilise, la CABA apporte un soutien financier annuel à la FAL à hauteur de 15 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Fédération des Associations Laïques du Cantal, pour la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.